



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 40
absents représentés : 11
absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, M. Pascal BRIFFAUD a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Marie APHATIE, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE.

Absents :

Mesdames et Messieurs Nathalie CASTETS, Francis LAPÉBIE, Patricia MARS-JOLIBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cécile CROCHET.



OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - INSTALLATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE SOUSTONS EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-YVES MONTUS
Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Soustons est représentée, au sein de l'assemblée délibérante, par six conseillers communautaires, Mesdames Frédérique Charpenel, Anne-Marie Dauga, Isabelle Mainpin et Messieurs Alain Caunègre, Michel Destenave, et Jean-Yves Montus.

Par courrier en date du 20 janvier 2017, Monsieur Jean-Yves Montus a informé le président de la Communauté de communes de sa démission de son mandat de conseiller communautaire à compter du même jour.

En application de l'article L. 273-10 du code électoral, le siège devenu vacant est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Considérant la démission de Monsieur Alexis Liottier suivant sur la liste, Monsieur Jean-Louis Villenave est amené, en application des dispositions du code électoral précité, à pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Yves Montus et doit être installé comme conseiller communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-4 ;

VU le code électoral, notamment son article L. 273-10 ;

VU l'arrêté PR/DAECL/2015/N° 722 en date du 26 octobre 2015 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération n° 20150305D010 en date du 5 mars 2015 relative à l'installation de Madame Hélène Biasutti, en qualité de conseillère communautaire, en remplacement de Madame Michèle Labeyrie ;

VU la délibération n°20150930D01B du conseil communautaire en date du 30 septembre 2015 relative à l'installation de Monsieur Stéphane Darmaillac, en qualité de conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur François Mathio ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 relative à l'installation des conseillers communautaires issus des communes de Capbreton, Seignosse et Soorts-Hossegor et le tableau du conseil correspondant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016 relative à l'installation Monsieur Pascal Cantau, représentant la commune de Saubion, en remplacement de Monsieur Pierre Çabaloué et le tableau du conseil correspondant ;

VU la démission de Monsieur Jean-Yves Montus de son mandat de conseiller communautaire en date du 20 janvier 2017 ;

- prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Louis Villenave, en qualité de conseiller communautaire de Marenne Adour Côte-Sud, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Montus,
- prend acte de la représentation de la commune de Soustons ci-après et de la modification correspondante du tableau du conseil communautaire :
 - Madame Frédérique Charpenel,
 - Monsieur Alain Caunègre,
 - Madame Anne-Marie Dauga,
 - Monsieur Michel Destenave,
 - Madame Isabelle Mainpin
 - Monsieur Jean-Louis Villenave,



- autorise Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 1^{er} février 2017

Le président,

Eric Kerrouche

